

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 17

- Pour : 17

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle

Absents et excusés : 7

Mmes, MM. MUET Daniel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoir : 01

Madame GAYDON Jeanine à Madame THORENS Valérie

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_12_15

BUDGET 2025 DU BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°5

Vu la délibération en date du 09 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget principal,

Il est exposé les changements nécessaires :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros	Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
011	60624	Produits de traitement	6 500	731	731721	Taxe de séjour	42 500
011	6231	Annonces et insertions	6 000				
011	61551	Entretien matériel roulant	30 000				
TOTAL			42 500	TOTAL			42 500
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
21	215738-316	Autre matériel et outillage de voirie	150 000				
23	2315-28	Installations	- 70 000				
21	21534-160	Réseaux d'électrification	- 80 000				
TOTAL			-	TOTAL			-

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative N°5 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le maire pour son application.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 18 décembre 2025.

La secrétaire de séance,
 Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
 Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.